Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 24

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud. — Dans sa séance du 6 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Chabloz*, Alexis, à Château-d'Œx, lieutenant de chasseurs de droite nº 2 de réserve du 2e arrondissement. — Le 7, M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite du 5e arrondissement.

ANNONCES.

ANNUAIRE MILITAIRE
DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1º L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2º La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3º Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4º Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens,** à la Cité, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'instructeur-trompette des carabiniers, avec traitement de 1,400 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de postuler, ont à transmettre franco leurs offres de service, accompagnées de certificats de mœurs, d'ici au 28 décembre courant, au département soussigné.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place vacante, par suite de décès, de Commissaire fédéral des guerres en chef, avec traitement annuel de 4200 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de se mettre sur les rangs, ont à transmettre par écrit au département soussigné leurs offres de service, accompagnées des certificats de capacité requis, d'ici au 21 courant.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

LA
GUERRE ITALIENNE
EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte en mars 1861. Narration politique et militaire, par **W. Rustow**, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur par **J. Vivien.** Genève, Joël Cherbuliez. 1 vol. in-8º de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.

MISE AU CONCOURS
de matériel d'artillerie.

En continuation de la publication relative à la confection du matériel des batteries de canons rayés, un concours est ouvert pour :

144 arrière-trains de caissons avec coffre, ferrure complète et garniture intérieure, en 6 lots de 20 pièces et un lot de 24 pièces ;

96 affûts en tôle de fer, en lots de 16 pièces. Les essieux de ces voitures seront livrés en temps utile aux entrepreneurs.

Les livraisons devront être faites pour le 30 avril 1862.

Les postulants peuvent, dès le 9 au 12 décembre, prendre connaissance des modèles, dessins et conditions de l'accord, au bureau de l'artillerie, à Aarau.

Les offres devront être adressées, d'ici au 26 décembre inclusivement, sous couvert avec la suscription : *Soumission pour le matériel d'artillerie mis au concours*, au département militaire fédéral, à Berne.

Aarau, le 4 décembre 1861.

Par ordre du département militaire fédéral,

HANS HERZOG,
colonel inspecteur de l'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.